



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 33281

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les postes d'enseignants dans le secondaire ne seront pas tous pourvus à la rentrée 2013 par concours. En effet, faute de candidats pourtant plus nombreux et malgré la campagne de communication du Gouvernement, la crise de recrutements de certaines disciplines se confirme. Ainsi, aux concours du CAPES externe, sur 6 135 postes offerts, 938 postes sont restés vacants, soit près de 16 % des postes à pourvoir (+ 1 point par rapport aux concours 2012). Parmi ces postes non pourvus, 392 le sont en mathématiques, 270 en anglais, 139 en lettres classiques, 74 en allemand, 50 en éducation musicale et 42 en arts plastiques. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour combler ce déficit et revaloriser à plus long terme la profession d'enseignant en la rendant plus attractive.

Texte de la réponse

Les résultats de la session normale pour 2013 confirment que certaines disciplines rencontrent, depuis quelques années déjà, des difficultés de recrutement. Le Gouvernement, sans attendre les résultats de cette session qui ont été connus en juin 2013, a pris des mesures concrètes visant à renverser cette tendance déflationniste et à redonner envie à des candidats de se présenter à des concours que le triple effet de l'allongement des études résultant de la mastérisation, de la réduction drastique des emplois, et de l'abandon de la formation initiale semblait rendre inaccessibles. La création de 18 000 emplois d'avenir professeur, dont 10 000 pour la seule année 2013, la création sur la durée du quinquennat de 54 000 emplois dans les premier et second degrés d'enseignement, l'instauration des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), l'organisation d'une session exceptionnelle de concours permettant d'assurer le recrutement sous contrat de personnels enseignants alternant formation et mise en situation, sont des illustrations concrètes de ce renversement de tendance qui ouvre de nouvelles perspectives à notre système éducatif. Les postes non pourvus aux concours ayant eu lieu en 2013, notamment dans les disciplines réperées depuis plusieurs années comme étant en difficulté de recrutement, ont bien évidemment été pris en compte par les concours de la session 2014 dont les registres d'inscription étaient ouverts du 10 septembre au 22 octobre 2013. De plus, la reconnaissance de l'investissement des enseignants au service du système éducatif s'appuie sur un ensemble de mesures prévues par le protocole du 30 mai 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33281

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7678

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 232